



Favières

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL  
Du 07 MARS 2015 A 10H00**

L'an deux mil quinze, le sept mars, à dix heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur TAECK Guy, Maire.

Etaient présents : MM. TAECK Guy, LASALLE Jean Pierre, DELETOILLE Didier, BETHOUART Yann, PERISSET Gael, BINARD LAURENT Loic, Mmes BOUTARD Nicole, FACQUEZ Candie, formant la majorité des membres en exercice.

Absents, excusés : Mme RICHARD Isabelle qui a donné pouvoir à Mme. BOUTARD Nicole, M. GARBE Laurent

Monsieur BINARD LAURENT Loic a été élu secrétaire.

De quoi nous avons rédigé le présent compte rendu.

***Ordre du jour :***

- Compte-rendu de la dernière réunion du 31/01/2015
  - 1- **Délibération : Adhésion nouvelle commune FDE**
  - 2- **Délibération : Travaux de voirie Rue de la Chapelle**
  - 3- **Délibération : Réfection toiture église**
  - 4- **Délibération : Achat tracteur**
  - 5- **Délibération : Achat appareil photos**
  - 6- **Projet : Remplacement Adjoint technique**

Informations Diverses

**Compte rendu de la dernière réunion :**

Le compte rendu est approuvé sans observation.

Madame Boutard prend la parole et pose des questions sur la procédure de la commission d'appel d'offres et sur les financements prévus des différents projets.

Madame Boutard, comme il n'y a pas assez de concertation, menace de démissionner de la commission des finances

**1- Adhésion nouvelle commune FDE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune de Gamaches a sollicité son adhésion à la fédération Départementale de l'Energie. Le comité syndical a accepté.

La ville de Gamaches serait rattachée au secteur Sud-Vimeu.

Favières étant commune adhérente, le conseil Municipal doit se prononcer sur cette adhésion.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide :

De donner un avis favorable à l'adhésion à la Fédération de la ville de Gamaches.

**2- Travaux de voirie Rue de la Chapelle**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le dossier travaux est terminé. Une procédure MAPA a été élaborée. Quatre entreprises ont répondu. La commission d'appel d'offres s'est réunie le mardi 03 mars dernier.

Les critères d'attribution du marché étaient les suivants :

- Délai d'exécution des travaux : 20 %

- Valeur technique : 10 %
- Prix des prestations : 70 %

Après examen attentif des dossiers, la société choisie est la société STPA avec variante.

**Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, et à l'unanimité (9 voix pour), approuve ce choix.**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de demander une subvention auprès du Conseil général.  
**Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré et à l'unanimité (9 voix pour), le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires.**

Les dépenses seront inscrites au budget primitif 2015 (financement fond de roulement)  
 Les travaux ne pourront commencer qu'après avoir eu l'autorisation du Conseil Général de commencement des travaux.

### **3- Réfection toiture église**

La toiture de l'église (au niveau du chœur) est en très mauvais état. Des devis ont été demandés :

Entreprise GUILBERT : 34 516.16 €

Entreprise DEFER : 33 472.03 €

Charpentes MARTIN : 65 968.68 €

Après examen attentif des devis, l'entreprise choisie et l'entreprise Guilbert (Elle propose une prestation en plus : le recalage des chevrons sur toute la couverture).

Une demande de subvention pourrait être demandée à la DETR et au Conseil Général.

**Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré et à l'unanimité (9 voix pour), le Conseil Municipal retient l'entreprise Guilbert pour effectuer les travaux et autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour demander les subventions.**

Ces dépenses seront inscrites dans le budget primitif 2015.

### **4- Achat tracteur**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que plusieurs entreprises ont été consultées.

Monsieur Bethouart apporte des précisions sur le cahier des charges demandé aux entreprises (tracteur 85 CV, bras de charge, Epareuse, remorque).

Madame Richard, par l'intermédiaire de Madame Boutard demande pourquoi l'achat d'un tracteur neuf et non d'occasion ?

Monsieur Bethouart répond que pour un neuf : il y a une garantie de 5 ans pièces et main d'œuvre.

Madame Boutard demande si la commune a besoin de tout l'équipement ?

Avec ce tracteur, les employés communaux se chargeraient du fauchage communal, de l'entretien des voiries, ...

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'acheter ce tracteur avec équipement et propose que cet achat soit financé par un emprunt (emprunt auprès de la société qui vend le tracteur).

**Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré et avec 7 voix pour et 2 abstentions, le Conseil Municipal décide d'acheter un tracteur de marque John Dheere avec le matériel nécessaire pour la somme estimée à 84 000 € TTC à la société PM Agrotech.**

**Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.**

### **5- Achat appareil photos**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de prendre de plus en plus de photographies du village pour les divers dossiers (notamment de subvention..).

Cette dépense serait inscrite au budget primitif 2015.

**Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré et avec 6 voix pour et 3 voix contre, le conseil Municipal décide de l'achat d'un appareil photos (d'une valeur ne dépassant pas 100 €).**

Madame Facquez, ayant des obligations familiales, quitte la séance à 12 h00.

#### **6- Projet : Remplacement Adjoint technique**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame Deraule, adjoint technique, a fait valoir ses droits à la retraite, celle-ci quittera la commune le 31 mai 2015.

Il y a lieu de pourvoir à son remplacement.

Il faut réfléchir aux tâches qui seront demandées à cette nouvelle personne, ce qui nous indiquera le nombre d'heures pour décider.

Afin de ne pas trop pénaliser la commune avec les charges salariales, la personne embauchée pourrait bénéficier d'un contrat CAE.

Charges de travail à envisager : Ménage bâtiments communaux, Régie salle polyvalente, Extérieur, ...

Le nombre d'heures serait en adéquation avec les tâches proposées.

Madame Boutard précise que pour elle, le remplacement n'est pas une obligation. Pour le ménage et la salle polyvalente, les conseillères pourraient se charger du travail.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de réfléchir à ce remplacement afin de pouvoir délibérer lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

Un courrier est arrivé cette semaine à la mairie, une délibération doit être prise avant le 15 avril concernant le document unique.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal si il accepte d'ajouter ce dossier à l'ordre du jour.

Le Conseil municipal accepte d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

#### **7- Délibération ; Document unique : Groupement de commandes**

Monsieur le Maire expose :

Considérant que la mise en place du document unique est une obligation pour les collectivités territoriales, considérant que pour aboutir à des effets d'économie d'échelle, une mutualisation des procédures de passation de marchés et une garantie de même niveau pour l'ensemble des collectivités territoriales affiliés au CDG 80 désirant mettre en place le document unique, la formule de groupement de commandes serait la plus adaptée.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'adhérer au groupement de commandes.

**Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré et avec 6 voix pour et 2 voix abstention, le conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le bulletin d'adhésion à la convention constitutive du groupement de commandes.**

#### **Informations diverses :**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les dates des élections départementales des 22 et 29 mars 2015.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 12 h 45

Le Maire, Guy TAECK